

Conduite en sécurité de chariots élévateurs – CACES® Référentiel de connaissances R489

Certifié ORGANISME TESTEUR - Système CACES® - Certificat n°ICSCA0073

Code produit : R489 / Version : v1

ELEMENTS DE CONTEXTE

Arrêté du 02 décembre 1998 – Article R4323-55 du Code du Travail :

"La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire..."

FINALITE DE LA FORMATION

Prendre en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage dans la conduite quotidienne des chariots

Obtenir/Renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de chariots élévateurs de catégories 1A, 3, 5 suivant la R489

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Catégorie 1A : Réaliser en sécurité les opérations de chargement et déchargement de véhicules, transfert de charges, Rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Catégorie 3 : Réaliser en sécurité les opérations de : chargement et déchargement de véhicules, transfert de charges, stockage et déstockage, gerbage et dégerbage, Rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions
- Catégorie 5 : Réaliser en sécurité les opérations de : chargement et déchargement de véhicules, transfert de charges, stockage et déstockage, gerbage et dégerbage, Rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Toute personne souhaitant obtenir ou renouveler un CACES® pour la conduite en sécurité de chariots élévateurs selon la R489 dans la ou les catégories souhaitées.

Initiale expérimenté : Conducteur ayant déjà conduit des chariots élévateurs mais n'ayant jamais suivi de formation

Recyclage : Conducteur ayant déjà obtenu un CACES® ou une autorisation de conduite de chariots élévateurs dans une période inférieure ou égale à 5 ans

Emploi visé : Cariste, préparateur de commandes, ...

Conducteur apte médicalement pour la conduite des chariots élévateurs.

PREREQUIS

- Aucun.

MODALITES

Durée : Formation initiale 21 heures / 3 jours – Formation recyclage 14 heures / 2 jours

Epreuve théorique	Epreuve Pratiques			
Toutes catégories	Cat 1A	Cat. 1B	Cat. 3	Cat. 5
1UT	0,5 UT	0.75 UT	1UT	0.75 UT

7 UT MAXIMUM par jour et par testeur dont maximum 6 UT pratiques

Soit par exemple 6 candidats maximum passant la catégorie 3 ou 12 candidats passant la catégorie 1A ou 8 candidats passant la catégorie 5 par testeur.

Autre exemple, sur une journée, nous pouvons faire passer 2 candidats passant les catégories 1A, 3 et 5 et 1 candidat passant la catégorie 3

Type : Présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques : Supports audio visuels (POWER POINT, films) et support de cours remis à chaque participant, Alternance entre théorie et pratique, Conduite de chariots élévateurs (thermiques et/ou électriques) sur différents types de sols (intérieur et extérieur), Mise à disposition du ou des chariots et de la plateforme de test conforme à la recommandation R489 cf. Descriptif plateau technique joint, livret.

Validation des acquis : Validation des acquis théorique et pratique lors du test CACES® réalisé par un testeur personne différente du formateur, en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite

Sanction de la formation : Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, certificat CACES (validité 5 ans)

Profil de l'intervenant : Formateur spécialisé dans le domaine

PROGRAMME

❖ FORMATION THEORIQUE

- Rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Dispositif CACES®
- Rôle et responsabilités du conducteur
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Les principaux types de chariots de manutention – Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité du chariot de manutention à conducteur porté
- Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
- Vérification d'usage des chariots de manutention à conducteur porté

❖ FORMATION PRATIQUE - exercices réalisés par catégorie

- Catégorie 1A :
 - Prise de poste et mise en service
 - Examen d'adéquation : capacité chariot/charges à manutentionner
 - Circuler en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage et ligne droite
 - Prendre, déplacer et déposer une charge au sol
 - Assurer depuis un quai le chargement ou le déchargement d'un véhicule par l'arrière
 - Les opérations de fin de poste et la maintenance de 1er niveau
- Catégorie 3 :
 - Prise de poste et mise en service
 - Examen d'adéquation : capacité chariot/charges à manutentionner
 - Circuler et s'arrêter en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière et sur un plan incliné, en virage et ligne droite
 - Prendre, déplacer et déposer une charge palettisée au sol
 - Effectuer la mise en stock et le déstockage à 3 niveaux d'un palettier (hauteur dernier niveau : 3.3 m minimum)
 - Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile (minimum 3 charges)
 - Assurer depuis le sol le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
 - Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou d'un conteneur rigide contenant un liquide et/ou d'une charge déformable
 - Les opérations de fin de poste et maintenance de 1er niveau
- Catégorie 5 :
 - Prise de poste et mise en service
 - Examen d'adéquation : capacité chariot/charges à manutentionner
 - Circuler et s'arrêter en sécurité avec un chariot : à vide, en charge, en marche avant et arrière, en virage et ligne droite
 - Prendre, déplacer et déposer une charge palettisée au sol
 - Effectuer la mise en stock et le déstockage à 4 niveaux d'un palettier (Jusqu'à 6m minimum) de 4 palettes
 - Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile (minimum 3 charges)
 - Les opérations de fin de poste et maintenance de 1er niveau

Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R 489 réalisé par un testeur certifié.

Chaque candidat devra disposer le jour de la formation PRATIQUE et le jour du test de ses EPI (Equipement de Protection Individuelle), à savoir : CHAUSSURES DE SECURITE, GANTS DE MANUTENTION, GILET HAUTE VISIBILITE, PROTECTIONS AUDITIVES.

Une photo d'identité lui sera demandée afin d'établir sa carte CACES®.

NB : vous pouvez nous signaler toutes anomalies ou dysfonctionnements en contactant notre service qualité CACES®.

LES + ASFO

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.